

T 8 comme les huit lettres de TENSIONS

Derrière cette dénomination quelque peu sibylline de T 8, se cache l'immeuble qui doit accueillir la Direction de l'urbanisme et la Direction de la voirie et des déplacements au 121 de l'avenue de France dans le 13^{ème} arrondissement.

Si l'UCP n'a pas, au vu de ses statuts, vocation à porter une appréciation de quelque nature que ce soit, sur les modalités d'acquisition des immeubles par la Ville de Paris, **elle est, en revanche, pleinement dans son rôle pour porter les revendications des personnels quant à leurs conditions de travail.**

Le T 8 est l'exemple même de ce qui a conduit l'UCP à ne pas voter en faveur du Référentiel d'aménagement des espaces de bureaux de la Ville de Paris, car, quelle que soit la compétence et le savoir-faire de nos collègues aménageurs, un immeuble construit de ce type présente des contraintes telles qu'il est très difficile, voire impossible de « garantir à chacun des conditions de travail optimales, équitables et maintenables dans le temps ».

C'est ainsi que les locaux qui sont proposés aux personnels ne s'inscrivent pas dans « un objectif d'amélioration ou a minima de maintien des conditions de travail existantes quand elles sont satisfaisantes ». Les caractéristiques du T 8 conduisent à un constat préoccupant qui génère des inquiétudes et qui peut susciter à terme des tensions, voire des situations conflictuelles.

Tout d'abord, **les surfaces aménageables affichées ne correspondent pas à celles dans lesquelles vivront les agents**, du fait du faible ratio entre les espaces de travail et la surface aménageable globale...

En ce qui concerne **l'occupation des bureaux**, les surfaces de travail sont insuffisantes au regard des normes en vigueur notamment pour les postes de travail utilisant le dessin assisté par ordinateur. Les bureaux individuels sont en nombre très inférieurs par rapports aux locaux du cinquième étage du 103 avenue de France.

Quant aux **ouvrants**, il apparaît qu'il s'avère impossible d'avoir une fenêtre ouvrante par bureau, dès lors que l'immeuble a été conçu pour une ventilation mécanique, alors qu'il est communément admis qu'à l'exception d'endroits particulièrement exposés, la pollution de l'air est plus importante et plus nocive à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur ! Seuls, quatre ouvrants sont prévus par étage au droit des espaces de circulation... De plus, les systèmes de ventilation mécanique ne prennent pas en compte l'hygrométrie, contrairement à un simple courant d'air qui a un effet régulateur. Que se passera-t-il en cas de panne ?

Par ailleurs, **l'éclairage naturel** pour un travail sur écran a été pris comme hypothèse de calcul du facteur lumière-jour, ce qui ne correspond pas à la réalité du travail des agents. Ainsi, le taux retenu génère des espaces qui ne sont pas conformes pour les personnes qui ne travaillent pas exclusivement sur écran, ce qui réduit, par voie de conséquence, la surface de leurs postes de travail. De plus, pour être efficient, le calcul devra être réalisé en situation réelle, dans des bureaux équipés de leur mobilier et de cloisons acoustiques. La résille en bois courant sur la façade devra vraisemblablement être adaptée.

Enfin, le choix d'un **mobilier** structurel n'est pas satisfaisant, dès lors qu'il conduit à une moindre faculté d'aménagement des locaux et donc à une moindre appropriation personnelle. Ne serait-il pas préférable de choisir un mobilier plus traditionnel avec tables à quatre pieds, caissons et armoires qui permettraient de positionner ces dernières contre les cloisons vitrées des circulations et de préserver ainsi la confidentialité des bureaux ?

La seule faculté offerte aux personnels de choisir entre l'acceptation des conditions proposées ou le départ de leur direction n'est ni réaliste ni acceptable.

L'UCP ne peut que soutenir les revendications formulées par des professionnels qui défendent de bonnes conditions de travail pour offrir le meilleur service aux Parisiens et espérer que des améliorations seront apportées avant que nos collègues de la DU et de la DVD n'intègrent ces nouveaux locaux.

Au moment où la Ville de Paris affiche son intention d'entamer une démarche de reconnaissance au travail, il ne faut pas oublier que la reconnaissance passe surtout par le respect des individus et qu'elle doit en particulier garantir la qualité des conditions de travail qui sont offertes aux agents.

Elections professionnelles à Paris Musées : à 28 voix d'un siège !

Les personnels de l'établissement public Paris Musées ont voté le 6 juin dernier pour élire leurs représentants à son comité technique, à son conseil d'administration ainsi qu'à la commission consultative paritaire.

Compte tenu du nombre restreint de sièges au Comité Technique, il a manqué quelques voix à l'UCP pour y obtenir un siège. C'est regrettable, mais là n'est pas l'essentiel, ce sont les personnels qui doivent rester au cœur de nos préoccupations.

C'est pourquoi l'UCP tient à remercier celles et ceux qui lui ont fait confiance (8,5% des suffrages) et poursuivra son action en faveur de tous les personnels de Paris Musées, tant au sein des Musées qu'au niveau des instances paritaires centrales de la Ville et du Département de Paris, pour participer aux négociations à venir et y faire entendre sa différence et ses valeurs au service de tous les personnels.

ASPP : des statuts plus équilibrés

A la demande de l'ensemble des organisations syndicales, dont l'UCP, une réforme des statuts de l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris (ASPP) a été engagée pour mieux équilibrer la représentation entre Administration et Personnel au sein des instances décisionnelles.

Après plusieurs réunions de concertation, l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin dernier a entériné les nouveaux statuts. Les trois collèges initiaux (Administration, Personnels, Personnalités qualifiées) ont été réduits aux deux premiers. Par ailleurs, afin de préserver un meilleur équilibre, la présidence est désormais dévolue à un élu, la vice-présidence à un représentant du Personnel et la trésorerie à une personnalité qualifiée.

Une commission de la restauration va être créée pour conseiller le conseil d'administration ; sa compétence s'étend à toutes questions susceptibles d'avoir des incidences sur les perspectives de développement de l'association ou concernant les orientations et la gestion des prestations dans les restaurants administratifs.

Accord-cadre formation : réunion du sixième comité de suivi

Lors du comité de suivi qui s'est tenu le 5 juin dernier, la Direction des ressources humaines (DRH) a présenté un bilan détaillé de l'action de formation; au cours de la discussion, l'UCP a néanmoins regretté que le document fourni ne comportait pas d'éléments sur le Droit individuel à la formation (DIF), quant à la nature des demandes, le nombre d'heures consommées ou le nombre d'agents bénéficiaires.

La DRH a répondu que cela ferait l'objet d'un point particulier au Comité technique paritaire central (CTP) du 4 juillet prochain, lors de la communication sur le bilan triennal. Si deux grandes tendances émergent dans les demandes (les préparations à concours et la filière informatique), il apparaît, selon la DRH, que les agents ne semblent pas s'être appropriés ce dispositif en ayant plutôt tendance à épargner leurs heures de DIF.

Par ailleurs, il est à noter que vont être mises en place en 2014 des formations dites « passerelles », afin de favoriser la mobilité de l'encadrement supérieur.

En dernier point, l'avenir de l'accord-cadre formation a été évoqué, dès lors qu'il prend fin en mai 2014. Compte tenu des échéances électorales à venir (élections municipales et professionnelles), la DRH s'est montrée favorable à une prorogation du présent accord et soumettra une proposition d'avis en ce sens au CTP central, étant entendu qu'elle souhaite que le nouvel accord puisse entrer en vigueur avant la campagne de notation 2015.

L'UCP qui soutient cette position de bon sens, a fait remarquer que la prorogation devait tenir compte d'un délai suffisant pour une réflexion approfondie et une négociation sereine entre l'Administration et les organisations syndicales dont la représentativité sera déterminée par les élections professionnelles de 2014.

Conférence syndicale sur le thème de la souffrance au travail

Pour répondre à une demande de ses adhérents, particulièrement sensibilisés sur le thème de la souffrance au travail, le Syndicat des personnels socio-éducatifs de l'UCP/UNECT-VP a organisé une conférence sur ce thème, le 3 juin dernier.

La conférence a été introduite par une intervenant extérieure, responsable pédagogique au Conservatoire national des arts et métiers, qui s'est spécialisée sur cette question.

Ce fut l'occasion pour les personnes présentes (cadres, encadrants, secrétaires médicales et sociales, infirmières,...) d'échanger sur le sujet en évoquant leurs expériences professionnelles dans la diversité des métiers représentés et les situations particulières

rencontrées au quotidien dans les services, à l'occasion des restructurations de service, de l'évaluation des personnels et des pratiques managériales.

La satisfaction des participants appelle d'autres conférences sur des thèmes qui touchent aux préoccupations des personnels.

Comité d'hygiène et de sécurité de la Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT)

A l'occasion du comité d'hygiène et de sécurité (CHS) du 24 mai dernier, l'UCP a pu se réjouir d'une baisse importante du nombre des accidents du travail qui résulte non seulement de l'accent mis sur la politique de prévention, mais également d'une implication collective et participative des personnels.

Par ailleurs, à l'occasion du déménagement du Bureau de la prévention contre l'incendie depuis la maison éclusière du quai de la Râpée à l'horizon de 2014 ou de 2015, l'UCP a demandé que les six agents concernés soient personnellement et directement informés des projets, que leur avis soit recueilli et qu'une étude soit menée pour évaluer les impacts de trajet, d'une part entre leur domicile et leur nouveau lieu de travail, d'autre part, entre ce dernier et les sites des directions dans lesquels ils sont appelés à se rendre dans le cadre de leur mission.

Au détour d'échanges informels, la question du maintien d'un CHS propre au Service des transports automobiles municipaux a été évoquée. Un consensus semble se dégager au sein du CHS de la DILT pour une fusion des deux instances paritaires.

Concours, examen professionnel et nominations

Sont lauréats du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des Services techniques de la Commune de Paris : Boris MANSION (DVD) et Hélène DESBIEYS (DPA).

Sont lauréats du concours externe pour l'accès au corps d'ingénieur des Services Techniques de la Commune de Paris : Livia RICHIER, Claire Kane, Samuel COLIN et Julien BRASSELET.

Sont lauréats de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien supérieur en chef au titre de 2013 : Abdou AHAMADA (DPE), Rachid AMRHAR (DASES), Marie-Céline BIBIAN DAUPIN (DVD), Nicolas CHARLES (DVD), Anne DANIEL DUEDAL (DASES), Marine FLAMENT (DASES), Thomas GILLET (DPE), Célestin KUITCHOU (DASCO), Tatiana MALINUR de BOISROLIN (DEVE), Julien MARDON (DLH), Emmanuelle PRAQUIN DELEPORTE (DPE), Fabrice RIBEIRO (DASES), Patrick THONON (DEVE) et Florence WEBER BUSSETTI (DEVE).

Lors des commissions administratives paritaires des 29 et 30 mai 2013, ont été promus :
- au **grade d'inspecteur-chef de sécurité de première classe :** Eric CAMART, Jésus SANCHEZ, Alain HOAREAU, Michel JEAN-MARIE, Michel FERDERIN, Alain DAYEZ, Gérard DE PERCIN, Frédéric LAURENT, Laurent PHILIPPE, Pierre SEBASTIANI, Serge HAMON, Aguibou DIALLO, Hervé BELLEMBERT, Lucien BIENVILLE, Sauveur MARZIANO, Daniel LAUPEN, Laurent CIAMPA.

- au grade d'inspecteur-chef de sécurité de deuxième classe : David LENOIR, Patrick TRIADOU, Khalid MADOU, Christophe GALLOPIN, Jean CITA, Eric GARRAMENDY, Hervé CRUCHON, Didier DURANTON, Didier CHEVALERIAS, Marie-Josée HONORE, Timothée MAGWETH, Olivier GRICOURT, Abdoul THIAM, Madani BELBOUL, Adama SOW, Eric MERLIN, Bassam BEYLOUNEH, Ali LAHBIBI, Lakhdar HADJOUR, Ahmed MABED, Nourhdine ABBAD, Jacques LE GUINIO, Eric BERTHOL, Anthony BRASSAUD, Joseph MARTINS, Christine MATEO, Jean-Philippe POGNEAU, Jean-François THAO BOUN THONG, Paul DOUBA, Alain PIOLET, Frédéric PANETTA, Michel CHOUQUET.

- au grade d'agents d'accueil et de surveillance et des techniciens de tranquillité publique et de surveillance de première classe : Denise CAUMARTIN, Marie-Céline CERIN BENDER, Michaël BENDENNOUNE, Laurent PIERRE, Christelle PELMARD, Stéphane MEREL, Mylène FRANCESCUT, Farid HAYA, Leslie TULIPE, Didier PHAETON, Amadou COULIBALY, Dominique GUENARD, Khedidja OHMAK, Saïda ERRIN, Cyril GRIMEAUX, Sophie NELSON, Philippe Pierre-Louis, Yasmina GANIBARDI, Mounir TEBIB, Rudy JOURNO, Nathalie UCHS, Vamara KAMARA, Corinne LABEJOF, Sophie MANGIN, Mohammed MOUFTI, Laurent TAUPE, Marc KARBOWSKI, Marie-Thérèse MARCLINO, Serge PEREIRA.

- au grade d'agent d'accueil et de surveillance principal de première classe : Manuel PUYAL

- au grade de technicien de tranquillité publique et de surveillance - spécialité sécurité et protection : Christian LAQUAY

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !

Union des Cadres De Paris

2 bis, square Georges Lesage - 75012 Paris - Tél. : 01 43 47 80 72 -